

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2009

Troisième concours du
CAPES et du CAFEP-CAPES

SECTION DOCUMENTATION

**Rapport de jury présenté par
Jean-Louis DURPAIRE
Inspecteur général de l'éducation nationale
Président du jury**

Avant-propos

La session 2009 du troisième concours de recrutement de professeurs documentalistes¹ s'est déroulée selon les modalités mises en œuvre en application d'un arrêté du 26 juillet 2005 qui a aligné les épreuves sur celles du CAPES externe correspondant. L'épreuve d'admissibilité est la première épreuve d'admissibilité du Capes externe de documentation. Les épreuves d'admission sont constituées d'une part de la première épreuve d'admission du CAPES externe de documentation, d'autre part de la deuxième épreuve de ce même Capes, cette dernière devant également permettre au candidat de montrer « qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles à la problématique du dossier et dans ses réponses aux questions du jury. »

Le jury s'applique à sélectionner les candidats qui disposent de connaissances spécifiques en matière de sciences de l'information, de documentation et qui ont une première vision du métier de professeur documentaliste auquel ils aspirent. La connaissance de ce métier dans son évolution historique depuis un demi-siècle et dans ses racines ou filiation plus anciennes est un élément essentiel. Les connaissances pédagogiques et didactiques ainsi que la compréhension des missions du professeur documentaliste au sein de l'établissement scolaire sont déterminantes. L'ouverture culturelle, notamment vers les autres services publics visant la connaissance au premier rang desquels se trouvent les bibliothèques, est également un élément clé.

Les observations et recommandations du jury, dont on trouve la composition en annexe, sont identiques pour les épreuves communes aux deux concours.

Les épreuves d'admission ont été organisées pour la deuxième année consécutive au CDDP des Hauts-de-Seine, à Boulogne-Billancourt, dans le même cadre et les mêmes lieux que celles du CAPES / CAFEP externe.

Le président du jury

Jean-Louis Durpaire

**LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA RESPONSABILITE
DES PRESIDENTS DE JURY**

¹ Ce concours est ouvert sans condition de diplôme à un public bien délimité de candidats titulaires d'un contrat de droit privé.

SOMMAIRE

Textes de références	4
Le bilan du concours	6
L' épreuve d'admissibilité.....	7
Les épreuves d'admission	11
Épreuve pratique de techniques documentaires.....	11
Epreuve sur dossier	13
La composition du jury	17

TEXTES DE REFERENCES

Arrêté du 26 juillet 2005 relatif aux modalités d'organisation des troisièmes concours de recrutement de certains personnels de l'enseignement du second degré **NOR : MENP0501239A**

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de la fonction publique,

[...]

Vu le [décret no 72-581](#) du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

[...]

Vu l'arrêté du 30 avril 1991 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;

[...]

Vu l'arrêté du 15 juillet 1993 modifié fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation,

Arrêtent :

[...]

Chapitre II

Modification de l'arrêté du 30 avril 1991 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

Article 2

Les dispositions de l'annexe III de l'arrêté du 30 avril 1991 susvisé relatives aux épreuves du troisième concours du CAPES sont modifiées comme suit :

[...]

II. - Les dispositions relatives à la section documentation sont modifiées comme suit :

1. Le b est remplacé par les dispositions suivantes :

« b) Epreuves pratiques et orales d'admission :

1. Première épreuve : première épreuve d'admission du concours externe du CAPES de documentation (coefficient 1).

2. Deuxième épreuve : deuxième épreuve d'admission du concours externe du CAPES de documentation.

Outre les objectifs de l'épreuve d'admission du concours externe, l'épreuve doit aussi permettre au candidat de démontrer qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles à la problématique du dossier et dans ses réponses aux questions du jury (coefficient 1). »

2. Le dernier alinéa est rédigé comme suit :

« Le programme des épreuves est celui des épreuves correspondantes du concours externe du CAPES de documentation. »

[...]

Article 6

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la session de l'année 2006 des concours.

Article 7

Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 juillet 2005.

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Pour le ministre et par délégation, Le directeur des personnels enseignants, P.-Y. Duwoye
Le ministre de la fonction publique, Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général de l'administration et de la fonction publique :
L'administrateur civil, P. Coural

Epreuve écrite d'admissibilité	Durée	Coeff.
Epreuve de sciences et techniques documentaires.	5 h	1

Epreuves orales d'admission	Préparation	Epreuve	Coeff.
1) Epreuve pratique de techniques documentaires	2 h	45 mn (exposé : 20 mn max suivi d'un entretien)	1
2) Epreuve sur dossier	2 h	45 mn max (exposé : 20 mn max suivi d'un entretien)	1

Le programme des épreuves est celui des épreuves correspondantes du concours externe du CAPES de documentation.

Epreuve de sciences et techniques documentaires

L'épreuve s'appuie sur plusieurs documents et sur un questionnaire. Elle comporte trois parties :

- commentaire critique d'un document ;
- analyse de situation et de dispositifs techniques ;
- exposé relatif aux applications pédagogiques des sciences et techniques documentaires auxquelles se rapporte l'épreuve ainsi qu'à leur rôle par rapport à l'évolution des systèmes et de l'enseignement.

Epreuve pratique de techniques documentaires

Cette épreuve est constituée par la recherche, le traitement et l'exploitation de l'information à des fins pédagogiques en milieu scolaire.

A partir d'une question posée, le candidat :

- procède à une recherche documentaire dans le cadre de l'environnement documentaire mis à sa disposition ;
- sélectionne trois documents dont il réalise ou analyse le traitement documentaire complet.

En fonction de l'exploitation pédagogique envisagée dans son exposé, le candidat :

- présente le processus de la recherche documentaire ;
- justifie sa sélection ;
- commente le traitement documentaire réalisé.

Epreuve sur dossier

Cette épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury comprenant un ou plusieurs documents. Elle comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

Elle permet au candidat de démontrer :

- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la profession ainsi que sur les relations entre celle-ci et les disciplines enseignées dans le second degré ;
- qu'il a réfléchi à la dimension civique et sociale de l'enseignement et de l'activité professionnelle qu'il souhaite exercer ;
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- qu'il peut faire état de connaissances sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré.

L'épreuve doit aussi permettre au candidat de démontrer qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles à la problématique du dossier et dans ses réponses aux questions du jury.

LE BILAN DU CONCOURS

Cette année encore, tous les postes offerts au concours privé n'ont pas pu être pourvus. La moyenne obtenue par le dernier admis à ce concours est tout à fait honorable : 9,5, égale à celle du concours public – notons toutefois pour ce dernier, une baisse notable de presque 1,5 point entre les sessions 2008 et 2009.

	Troisième concours public	Troisième concours privé
Nombre des candidats inscrits	345 (317 en 2008)	58 (47 en 2008)
Nombre des candidats présents et non éliminés ²	145 (136 en 2008)	22 (30 en 2008)
Nombre de postes	15 (15 en 2008)	6 (13 en 2008)
Note sur 20 du dernier admissible	8 (10 en 2008)	8,5 (8 en 2008)
Nombre des admissibles	38 (soit 26,21 % des présents non éliminés) (23,5 % en 2008)	5 (soit 22,73 % des présents non éliminés) (46,6 % en 2008)
Rapport admissibles/postes	2,53 (2,13 en 2008)	0,83 (1 en 2008)
Nombre des admis	15 (15 en 2008), soit 42,86 % des admissibles	3 (4 en 2008) soit 75 % des admissibles
Moyenne sur 20 du dernier admis	9,5 (10,97 en 2008)	9,5 (7,85 en 2008)

Les reçus sont très majoritairement des femmes (aucun homme au concours privé et seulement 2 hommes pour 13 femmes au Troisième concours public), ce qui est conforme à la situation actuelle de la profession.

Sur les 15 reçus au troisième concours public, 3 sont élèves de l'IUFM, 6 sont agents non titulaires du MEN ; 4 sont hors fonction publique ou sans emploi, 1 est agent du MEN sous-contrat de droit privé et 1 est non-enseignant titulaire du MEN.

Les 3 reçus au troisième concours privé sont agents non titulaires du MEN.

Aucun diplôme n'étant exigé pour se présenter, il n'est pas possible de fournir une photographie des titres possédés.

² Principaux motifs d'élimination : note zéro, absence à une épreuve, copie blanche, rupture de l'anonymat par un candidat, fraude.

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

Épreuve de sciences et techniques documentaires

Le sujet de l'épreuve avec ses annexes est accessible en ligne à l'adresse suivante :

http://www.crdp-nice.net/capesdoc/file/capes_ext_2009_STD.pdf

ou

<http://www.education.gouv.fr/cid24070/sujets-capes-externe-2009.html>

Sujet : Images et apprentissages

Première partie : commentaire critique d'un document

En vous appuyant sur le texte d'Annette Béguin-Verbrugge, introductif à la revue *Spirale* n° 40 d'octobre 2007 : « Images pour apprendre », vous analyserez les liens entre l'évolution médiatique et le statut de l'image dans notre société.

Deuxième partie : analyse de situation et de dispositifs techniques

A l'aide des documents proposés, vous aborderez les modalités de gestion et d'utilisation de l'image au sein de l'établissement scolaire.

1. Comment la simplification et la vulgarisation des outils ont-elles transformé son utilisation ?
2. Quelles ressources documentaires constituées l'enseignant-documentaliste peut-il utiliser ?
3. Quelles sont les principales difficultés du traitement documentaire de l'image ?
4. Présentez succinctement trois dispositifs mettant en œuvre des activités d'éducation à l'image.

Troisième partie : exposé relatif aux applications pédagogiques des sciences et techniques documentaires

A partir d'un exemple, proposez une activité – en partenariat avec un enseignant disciplinaire – où l'image constitue un support d'information à part entière.

L'épreuve d'admissibilité du troisième concours est l'épreuve de sciences et techniques documentaires du CAPES externe. Les candidats au troisième concours sont donc invités à prendre connaissance des rapports de jury du concours externe des dernières années, les remarques générales sur l'épreuve et les prestations des candidats pouvant être reprises à l'identique.

On notera que l'épreuve de STD, mise en place pour le concours externe en 2001, présente un fort ancrage dans les sciences de l'information et de la communication. L'unicité de l'épreuve d'admissibilité du troisième concours renforce encore l'importance de cet ancrage et doit conduire les candidats à placer un accent tout particulier sur cet aspect.

1- Observations globales

Maîtrise de la langue française et de l'orthographe

Dans l'ensemble, la langue française est maîtrisée. Toutefois le niveau de vocabulaire est fréquemment pauvre par rapport au niveau et à l'épreuve demandée. Quelques rares copies posent des problèmes syntaxiques (trois phrases par page sans virgule), voire absence de rédaction (pour les questions notamment) et présentation sous forme de points non hiérarchisés. Des phrases obscures laissent le jury perplexe (« L'image prône le statut de la communication. »)

Des expressions familières sont encore présentes (« dans la tête des gens », « un petit laïus [...] sera proposé aux élèves », « un petit topo sera fait aux élèves »).

Dans l'ensemble, il est à noter une maîtrise correcte de l'orthographe.

Culture générale

La culture générale est assez faible et se limite bien souvent à des références grand public et passe-partout. Les références à l'art, à la sémiotique, à l'analyse des médias sont rares sur un sujet qui s'y prêtait. On s'interroge aussi sur la culture générale de certains candidats, par exemple lorsqu'un exposé propose l'organisation d'un voyage de collégiens en Grèce où les élèves pourront dessiner les ruines de Pompei qu'ils auront sous les yeux.

Potentialités professionnelles

Les éléments sont très inégaux d'un candidat à l'autre. Certains laissent voir une bonne connaissance du métier et un potentiel de créativité de situations d'apprentissage, construit sur des connaissances réfléchies, d'autres ne mesurent pas l'ampleur des mutations déjà en cours dans le métier induites par le développement des TIC.

Gestion du temps de l'épreuve

Le jury constate un net progrès par rapport à la session précédente, le nombre de copies inachevées étant bien moindre.

La recommandation de garder du temps pour une relecture consciencieuse demeure néanmoins. Elle pourra diminuer le nombre de fautes et apporter le dernier soin à la copie rendue, tant nécessaire pour l'impression générale que pour la lisibilité.

Les différentes parties de l'épreuve

Commentaire critique

Le texte permettait à tous les candidats préparés sérieusement de s'exprimer. Toutefois, les copies sont restées trop souvent dans le vague, dans l'à-peu-près et dans des discours reposant davantage sur l'opinion que sur une réelle réflexion

Le texte proposé a très rarement fait l'objet d'une analyse documentaire. Il était pourtant important de relever la nature du texte (un article introductif à un dossier dans une revue scientifique), la nature interdisciplinaire de la publication, et de relever la participation de l'auteur à l'Erté « Culture informationnelle et curriculum documentaire ».

La problématisation

Le manque de problématisation, une problématique réduite à une question formelle ou encore une problématique erronée constituent les problèmes principaux des copies.

Trop souvent, les candidats se sont contentés de reformuler l'intitulé du sujet (ex : « En quoi, dans quelle mesure, pourquoi, l'évolution médiatique modifie-t-elle le statut de l'image ?). Tout aussi fréquemment, ils limitent la problématique à une question formelle posée en fin d'introduction et dont on ne voit plus trace dans le développement. Enfin, nombreux ont été ceux à proposer une problématique trop centrée sur la place de l'image à l'école, ce qui les a conduits à empiéter sur la deuxième partie de l'épreuve et à répondre en partie aux questions de l'analyse de situation et de dispositifs techniques. Pourtant, l'énoncé du commentaire critique les invitait bien à réfléchir sur le statut de l'image dans notre société.

De bonnes problématiques apparaissent qui explicitent la notion d'évolution médiatique, la modification du statut de l'image et son rôle dans les apprentissages (ex. problématique axée sur la notion d'objet d'apprentissage).

La construction du plan

Trop souvent, la construction du commentaire est calquée sur celle du texte proposé. Les candidats peinent à mettre en valeur l'analyse du sujet. Des plans binaires et simplistes rendent difficile l'expression d'une analyse dans le développement. Exemple :

1. il y a beaucoup d'images, donc
2. il faut éduquer aux images

Toutefois des plans plus originaux apparaissent. Par exemple :

1. rôle de l'image dans les médias
2. développement des pratiques profanes
3. enjeux d'une éducation à l'image.

Le commentaire critique proprement dit. Mise en perspective et références

De nombreux candidats se limitent à paraphraser les arguments du texte, sans y apporter de commentaires critiques. Certains développements se limitent même à un simple bavardage autour du thème de l'image et multiplient les lieux communs. Pire encore, quand ils évoquent l'évolution médiatique, des candidats ont pour seule référence la presse « *people* ». Dans quelques copies, on relève que l'unique signe tangible de cette évolution semble être le *happy slapping*

Les critiques du texte sont rares et quand elles existent, elles sont souvent infondées. On aurait aimé par exemple une critique sur la dichotomie trop forte qui apparaît dans le texte entre l'image et le texte. Les aspects lecture de l'image ont été relativement peu développés.

A l'opposé, la confrontation et la mise en perspective des propos d'Annette Béguin avec des idées d'autres auteurs donnent du corps aux bons commentaires : approche historique de l'image (Laurent Gervereau) et des médias, travaux en sciences de l'information et de la communication (Robert Escarpit, Daniel Bougnoux, Claude Baltz, Dominique Wolton), sociologie des médias (Pierre Bourdieu, Georges Friedmann, Jean-Louis Missika), sémiologie (Roland Barthes, Charles S. Peirce), psychologie (Serge Tisseron), médiologie (Régis Debray, Louise Merzeau), éducation aux médias (Jacques Gonnet). Les candidats sont inégalement au fait de l'actualité ; ils sont nombreux par exemple à citer le rapport Assouline mais peu nombreux à illustrer leurs propos avec d'autres exemples tirés de l'actualité. Quelques copies font référence à la culture informationnelle.

Les très bons commentaires ne se contentent pas de citer des auteurs de référence mais mettent leurs idées en perspective par rapport au sujet de l'épreuve.

Conseils aux candidats

La méthodologie du commentaire étant obligatoirement apprivoisée, Il faut prendre le temps de la réflexion, bien organiser la progression, savoir définir les notions importantes et exprimer clairement ses idées à l'appui de références théoriques et d'arguments précis. Cela évitera le plan bâclé, les idées banales et le remplissage, pénible pour le correcteur et surtout peu convaincant.

A retenir : les bons commentaires font apparaître une capacité des candidats à problématiser une question (le sujet) en prenant appui sur le texte, et proposent un développement construit et enrichi par des références pertinentes.

Analyse de situation

Par manque de culture professionnelle, trop de candidats ont réduit l'utilisation pédagogique de l'image à l'éducation aux médias. Or, Annette Béguin-Verbrugge évoque d'autres pistes (image scientifique, simulation, visualisation graphique du son, etc.) dont les candidats auraient tiré avantage à se saisir et à développer dans cette partie de l'épreuve.

Mais là encore, les termes des questions ont été peu souvent analysés ce qui a amené à des réponses hors sujet. Trop de candidats se limitent à une compilation plus ou moins heureuse d'éléments tirés des annexes sans les dépasser. Cela semble attester d'une méconnaissance de l'environnement documentaire et professionnel.

Dans la deuxième question par exemple, quelques copies mélangent sans distinction banques d'images constituées et services de recherche d'images en ligne. Par ailleurs, on relève une confusion fréquente entre services de partage d'images en ligne et banques d'images libres de droit.

La troisième question a souvent montré des lacunes et méconnaissances à la fois techniques et institutionnelles. L'annexe 1 n'a pas toujours été correctement prise en compte. Là encore, il est probable que par manque de culture professionnelle, certains candidats aient renoncé à la commenter, faute d'en comprendre certains termes techniques ou de connaître les organismes cités.

Quelques candidats ont cependant pensé à définir ce qu'est le traitement documentaire. Une copie évoque dans cette question l'existence de thésaurus spécialisés pour l'indexation des images, comme le thésaurus Garnier.

La question 4 sur les dispositifs a été parfois embarrassante du fait que les candidats n'ont pas toujours pris en compte le dispositif en tant que dispositif institutionnel. Et lorsque les dispositifs ont été parfois évoqués, leur utilité n'a pas toujours été clairement exposée. Beaucoup de réponses ont porté sur des activités et non sur des dispositifs. Les candidats se sont appuyés sur les annexes 2 (activités de simulation et de production) et 5 (activité de réalisation d'un film) plutôt que sur l'annexe 4 où figuraient des dispositifs tels que les IDD, TPE, PPCP, etc. On attendait des candidats qu'ils ne se contentent pas de les nommer mais qu'ils sachent dire en quelques mots en quoi ils consistent.

Conseils aux candidats

L'usage des documents est d'autant plus efficace que le candidat a des connaissances préalables.

Une présentation organisée des réponses rend la lecture plus agréable.

La citation de références techniques précises et maîtrisées est valorisée.

A retenir :

L'apport des connaissances attendues doublé avec un exemple plus confidentiel est apprécié. Trop de copies ne problématisent et n'analysent pas véritablement les questions, se limitant à une approche descriptive voire à une réponse sous forme de liste.

Les candidats ayant montré leur capacité à dépasser les annexes et qui mettent en avant des typologies construites ont été favorisés.

Exposé

Dans l'ensemble, il est à noter une grande diversité des scénarios proposés allant de situations très classiques (TPE, IDD, semaine de la presse, concours de « Une ») à des situations plus construites et originales (conception et réalisation d'affiches de film dans le cadre de collège au cinéma -milieu rural - autour d'un vidéobus et d'un jury constitué d'étudiants de BTS). Mais l'originalité ne suffit pas (ex : la réalisation d'un album photos de recettes de cuisine espagnole). La présence de l'image dans les scénarios proposés est souvent un prétexte : elle ne participe pas à des apprentissages informationnels ou documentaires. On aurait aimé plus d'idées avec des séances reposant sur des cartes heuristiques ou des outils de graphisme pour réaliser des schémas, des infographies voire des simulations. L'image est trop souvent restée liée à l'illustration. Elle offre pourtant nombre de perspectives intéressantes.

Cette richesse de situations traduit également une diversité dans l'appréhension du métier. Il est à noter que malheureusement certains candidats n'ont pas une connaissance suffisamment claire du métier pour lequel ils sont en train de postuler. Les confusions sur la répartition des rôles avec les autres enseignants sont fréquentes. Le professeur-documentaliste ne se borne pas à faire des

recherches pour les élèves, ranger ou acheter des livres ou vaguement assister à des séances pédagogiques. Son rôle ne peut être limité à celui d'animateur ou d'observateur, comme le proposent certains exposés.

Conseils aux candidats :

Définir des objectifs documentaires et disciplinaires clairs
Être cohérent en proposant une proposition qui puisse vraiment être mise en place et réussir
Faire attention aux projets aux objectifs et séances multiples durant plusieurs mois
Développer des qualités didactiques et pédagogiques

A retenir :

L'exercice doit permettre d'allier connaissances techniques, pédagogiques et institutionnelles tout en faisant place à des qualités d'imagination pour mettre en place une séquence cohérente.

Les candidats valorisés ont mis en avant à la fois l'aspect global de la démarche mais aussi fait preuve d'une qualité dans la construction pédagogique.

Recommandations générales aux candidats

L'épreuve de STD se joue sur trois exercices différents et complémentaires qui doivent permettre au candidat de montrer ses différentes facettes. On ne peut qu'insister sur la nécessité d'analyser, de problématiser et de ramener la rédaction au sujet. Il est nécessaire pour le candidat de montrer des capacités d'analyse et de ne pas se limiter à montrer des connaissances par des citations vagues. La connaissance du métier autant dans ses missions que dans ses techniques et outils est fondamentale. Mettre en perspective le métier par rapport au sujet est important.

Par ailleurs, traiter un sujet ne consiste pas à placer le sujet du concours au cœur des préoccupations de l'univers entier. Il est intéressant d'ouvrir les débats et de relativiser le sujet par rapport à d'autres thématiques et d'autres problématiques. Enfin, si des éléments d'argumentation pertinents peuvent être repris des sujets des sessions précédentes, il n'est pas conseillé de se contenter de traiter le sujet de l'année sous le prisme d'un sujet précédent.

LES EPREUVES D'ADMISSION

Épreuve pratique de techniques documentaires

L'épreuve pratique de techniques documentaires est commune avec le CAPES externe. Elle a été mise en place en 2001 et a donné lieu à divers développements dans les rapports successifs, précisant sa nature, ses objectifs et ses modalités. Le jury recommande aux candidats de se livrer à une lecture attentive de ces rapports.

Certains candidats sont déroutés par l'environnement technique mis à leur disposition. Il faut rappeler qu'un site dédié aux candidats donne tous les éléments de définition de cet environnement. Les candidats sont invités à s'y reporter :
<http://www.capes-doc.ac-versailles.fr/>

Le troisième concours est caractérisé par la richesse et la diversité de l'expérience professionnelle des candidats, qui permettent un éclairage spécifique sur les modalités mobilisées pour la recherche, la sélection des documents et leur exploitation.

Objectif de l'épreuve

L'épreuve consiste, sur un sujet imposé, à conduire une recherche et à sélectionner des documents en réalisant un traitement documentaire et une exploitation pédagogique avec un environnement numérique à maîtriser. La maîtrise des techniques documentaires et de l'environnement professionnel des CDI est nécessaire pour se placer dans la posture du professeur-documentaliste. Le jury, avant l'exposé, étudie le sujet qui reste identique pour les candidats par demi-journée.

Chaque candidat dispose d'un poste « bureautique » personnel, composé d'un micro-ordinateur portable avec souris, raccordé à un réseau local, et d'un accès à une imprimante individuelle. Il retrouvera la même configuration de poste lors de l'entretien. Le candidat peut sauvegarder dans un fichier les documents trouvés au fur et à mesure de ses recherches ; il peut aussi les imprimer.

Le candidat doit choisir son mode de présentation et utiliser largement les possibilités du multimédia, en particulier de la vidéo-projection et de l'interactivité des outils.

Chacune des commissions siégeant en parallèle dispose d'un micro-ordinateur ayant accès au réseau interne, configuré de manière identique aux postes de préparation et connecté à un système de visualisation collective.

Le jury peut également évaluer la connaissance des supports ou outils d'accès à l'information. Il peut en outre demander au candidat d'utiliser le poste de travail notamment pour s'expliquer sur sa démarche ou préciser tel ou tel point qu'il aura évoqué.

Pour traiter tout cela, le candidat doit avoir une connaissance globale du système éducatif. Il est impératif, au-delà des connaissances, de pouvoir trouver rapidement l'information utile à son propos.

Les sujets et contextes pédagogiques proposés sont vastes et variés (de la 6^e au post-bac) dans l'ensemble des composantes des collèges, lycées généraux, techniques et professionnels. Ils peuvent faire référence à des dispositifs ou à des actions pédagogiques pluridisciplinaires, transversales et innovantes.

Rappel de la consigne

Vous procéderez à une recherche documentaire et sélectionnerez trois documents dont vous réaliserez ou analyserez le traitement documentaire complet.

Selon l'exploitation envisagée, vous présenterez le processus de la recherche, justifierez votre sélection et commenterez le traitement documentaire réalisé.

La préparation

Une bonne maîtrise de l'usage des Tic, de l'Internet et du web permet au candidat d'aborder cette épreuve avec calme et détermination. Un bon contrôle du temps de recherche, de choix et d'impression est nécessaire pour gérer au mieux la durée de cette préparation. Afin de ne pas plaquer des schémas stéréotypés d'exposé polyvalent ou de dispositifs pédagogiques peu adaptés, il est impératif de bien lire et étudier le sujet.

Les sujets

Tout d'abord, il faut prendre le temps de lire le sujet. L'analyse du sujet est en effet déterminante. Il est préférable de traiter l'ensemble du sujet (tous les aspects), de répondre à la question posée « sans inventer » une problématique nouvelle et complexe qui peut conduire au hors-sujet. Une bonne introduction donne le ton au reste de la prestation. Une approche critique justifiée fait la différence face aux exposés pré-formatés. Le candidat doit élaborer une problématique en pensant toujours au rôle du professeur-documentaliste, du fonctionnement du CDI et de sa place dans l'établissement ou dans son environnement. Afin de ne pas avoir à traiter sur les deux épreuves d'admissibilité d'un sujet commun, le jury essaie de sélectionner des sujets différents n'appartenant pas au même domaine ou thème.

L'exposé

En général, les candidats respectent bien la durée de 20 minutes, mais les exposés très variables sont parfois des structures rigides ou chaotiques sans introduction ni conclusion. Au cours de cet exposé, le candidat doit :

- présenter ses choix de démarche de recherche en s'appuyant sur les « traces significatives » (le jury peut consulter l'historique des recherches) ;
- exposer à sa convenance les documents sélectionnés et justifier ses choix ;
- commenter et justifier son traitement documentaire ;
- proposer des pistes d'exploitation sur le sujet. Si le candidat a préparé une présentation assistée par ordinateur, il est souhaitable qu'il l'utilise au cours de l'exposé en déroulant sa problématique et son analyse.

L'entretien

C'est une phase importante de l'épreuve qui vise particulièrement à juger des capacités du candidat à écouter, argumenter et convaincre. Il permet à certains candidats de rattraper un exposé plus faible. Il faut écouter les questions pour construire une réponse claire, concise et précise, parfois s'engager personnellement pour démontrer. C'est évidemment une épreuve de communication avec un émetteur et des récepteurs.

Le candidat peut utiliser sa station de travail suivant ses choix, mais il doit posséder la maîtrise de l'outil à tous moments : le jury peut demander au candidat d'effectuer certaines tâches sur le poste pendant l'entretien.

Les observations du jury

Les consignes ont été respectées et le temps bien géré mais les candidats ont souvent du mal à maîtriser les outils et le poste de travail. Les exposés présentés sont d'une qualité inégale. Ils souffrent de plus sur le fond d'un manque de réflexion préalable à la problématisation et d'une exploitation pédagogique souvent trop théorique. On note une difficulté générale à déterminer une unité documentaire pertinente sur certaines ressources en ligne.

Le jury rappelle que le candidat doit exposer ses objectifs clairement, procéder à une analyse précise et argumentée du sujet et justifier le choix des outils, trois conditions nécessaires à la réussite de cette épreuve.

Conseils aux candidats

Pour l'exposé les conseils sont classiques :

- S'appuyer sur une problématique (réelle)
- Développer l'éclectisme dans le choix des documents
- Choisir trois documents pertinents
- Structurer son exposé à partir d'un plan clair
- Proposer davantage de pistes de questionnement pour anticiper l'entretien.

Lors de l'entretien :

- Fournir des réponses synthétiques et précises
- Etre ambitieux dans ses propositions pédagogiques.
- Faire preuve de dynamisme
- Suivre l'actualité pédagogique et éducative pour l'exploiter à bon escient lors de l'épreuve.

2 - Epreuve sur dossier

Rappelons d'abord la spécificité de cette épreuve dans le cadre du troisième concours. Elle permet au candidat de démontrer :

- « qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la profession ainsi que sur les relations entre celle-ci et les disciplines enseignées dans le second degré ;
- qu'il a réfléchi à la dimension civique et sociale de l'enseignement et de l'activité professionnelle qu'il souhaite exercer ;
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- qu'il peut faire état de connaissances sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré ;
- qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles à la problématique du dossier et dans ses réponses aux questions du jury. »

Remarques générales sur l'épreuve

Les dossiers d'un volume de 10 à 12 pages sont composés de quatre documents au plus dont au moins un document réflexif, un texte de cadrage institutionnel, un document relatant une pratique. Très volontairement, les thèmes proposés aux candidats sont en lien direct avec des questions pédagogiques et éducatives posées dans les établissements scolaires, collège, lycée ou lycée professionnel. Ces dossiers ont permis d'ouvrir les échanges sur les multiples dimensions du métier de documentaliste. Les documents ne donnant pas toute la matière sur le thème du dossier, les candidats peuvent ainsi faire valoir leur culture professionnelle et personnelle.

Globalement, le jury a trouvé que les candidats peinent à faire valoir leurs potentialités professionnelles parce qu'ils ne sont pas à l'aise dans l'exposé et dans l'échange avec le jury.

Observations sur les prestations des candidats

La présentation est correcte et le jury n'a pas observé de comportement désinvolte, ni dans l'attitude ni dans l'expression, majoritairement correcte. La gestion du temps est assurée, mais on note une tendance à l'exposé trop court (12 à 15 min).

Des candidats ont des difficultés à prendre du recul par rapport aux références théoriques et enjeux du métier. Leurs connaissances sont parfois inappropriées/inadaptées. Ils éprouvent des difficultés à transposer ces connaissances dans le contexte professionnel.

Trop de candidats ne définissent pas les concepts et notions qu'ils utilisent, produisant des énoncés passe partout, des problématiques et des conclusions peu pertinentes car interchangeables indépendamment de la thématique du dossier.

Les premières phrases d'accroche avant de présenter la problématique sont encore trop souvent banalisées. Le plan est généralement annoncé mais souvent de façon rapide. Il est rarement repris dans le cours de l'exposé, ce qui ne facilite pas l'écoute du jury.

Exposé

Le jury constate deux écueils principaux : exposé trop court (non maîtrise du temps) et/ou non construit (absence de problématique). Le cadre horaire mal respecté, la structure scolaire de l'exposé, le fait que certains documents ne sont pas lus, ou ne sont que paraphrasés, que les propositions sont un catalogue d'actions et de dispositifs sont autant de points faibles dans certaines prestations.

Les connaissances théoriques manquent à beaucoup.

Il faut soigner l'accroche pour capter l'attention du jury en partant, dans son introduction, de l'actualité éducative, culturelle, sociale. Pour la présentation des documents, il convient de ne pas se contenter des références bibliographiques.

Le plan ne peut se réduire à : 1/ Quoi ? Pourquoi ? 2/ Comment ?

Le développement ne doit pas être un catalogue d'idées, d'actions ou de connaissances sans mise en perspective et contextualisation.

Chez plus de la moitié des candidats :

- la présentation linéaire et simplement descriptive des documents aboutit à l'absence de mise en perspective et de recul critique ;
- les problématiques dégagées restent de ce fait un point faible et d'une grande banalité ;
- la prise en compte de l'intitulé du dossier dans l'exploitation des documents reste faible, comme s'il n'était qu'un prétexte à un regroupement de documents.

Entretien

Les candidats qui évitent des réponses réductrices, qui font montre de réactivité, de culture générale, qui prennent appui sur leur culture sont appréciés. Être capable de prendre de la distance par rapport aux documents, d'avoir une hauteur de vue suffisante, de montrer de l'enthousiasme, de l'engagement, des convictions, de penser à voix haute, est également apprécié par le jury.

La qualité d'écoute est essentielle : le candidat doit répondre à la question posée et bannir les stratégies d'évitement ou la récitation de fiches de connaissances apprises par cœur. Il ne faut pas seulement répondre par oui ou non, mais développer, justifier et illustrer par des exemples concrets.

Les candidats qui ont réfléchi aux missions du professeur-documentaliste sont capables de se projeter dans le métier.

En réponse à des questions à scénario pédagogique, il convient d'être précis (niveau, compétences documentaires, production, évaluation, rôle si collaboration). Les questions sur le système éducatif ne doivent être qu'une formalité pour un candidat bien préparé. Le candidat doit apporter suffisamment d'éléments dans chaque réponse. Il doit penser à synthétiser, éviter les digressions. Le cadre juridique d'exercice paraît parfois méconnu des candidats.

Outre les connaissances professionnelles et celles du système éducatif (fonctionnement d'un EPLE, enjeux éducatifs actuels), l'entretien explore la connaissance des difficultés liées à la diversité des représentations sur le métier. Il s'agit bien de vérifier la solidité de la motivation, la conscience claire d'un métier multipolaire où coexistent un cadre institutionnel s'imposant à tous les enseignants et une relative autonomie dans l'accomplissement même du métier. Il est donc nécessaire que le candidat ait une conception exigeante non seulement de ses propres missions mais aussi du sens du service public dans un contexte qui est aussi celui de la loi organique relative aux lois de finances.

Alors qu'il s'agit d'un concours de recrutement, encore trop de candidats sont mis en difficulté par des questions portant sur les valeurs du service public d'éducation et sur les obligations des fonctionnaires.

La culture générale, notamment dans le domaine des arts et de la littérature fait parfois défaut.

Conseils

Exposé :

Les candidats sont incités à :

- préciser la polysémie des termes utilisés, expliquer et justifier l'acception retenue, qu'il s'agisse du contexte éducatif dans son ensemble ou du contexte professionnel du professeur documentaliste ;

- illustrer les propos par des exemples de situations concrètes ou des références précises (lectures, conférences, manifestations nationales, etc.) ;

- faire une analyse critique des documents et les mettre en relation ;

- articuler l'intitulé du dossier avec les documents qu'il contient, et ne pas faire un exposé sur le seul intitulé du dossier sans le référer très explicitement aux missions du professeur documentaliste et aux enjeux du système éducatif (par exemple, quand le libellé du sujet annonce « TIC », ce n'est pas un exposé technologique qui est attendu, mais la présentation de la manière dont le professeur documentaliste va s'inscrire, en fonction de ses missions spécifiques, dans le travail réalisé dans l'établissement sur ce thème) ;

- ne pas oublier de conclure en fonction de la problématique annoncée ;

- s'affirmer comme un futur professionnel dont la parole et la pensée font autorité : justesse du ton, précision du vocabulaire, capacité à interagir.

Entretien :

Le jury est particulièrement sensible aux points suivants :

- la posture du candidat vis-à-vis du futur métier : se présenter à un concours de la fonction publique suppose qu'on connaît au moins en théorie les obligations et la déontologie d'un agent de l'Etat; de ce fait, la connaissance des missions non seulement des professeurs documentalistes mais aussi des enseignants, des textes qui régissent le système public d'enseignement est indispensable ;

- la capacité à surmonter fatigue et nervosité pour entrer de façon authentique en communication avec le jury ;

- la démonstration que l'on a confronté des connaissances théoriques à la réalité des EPLE dans leur diversité (i.e. ne pas hésiter à visiter des EPLE et des CDI différents).

Il est inutile de questionner le jury sur le bien fondé de la réponse. En revanche, il convient d'écouter les questions du jury, de les prendre éventuellement en note pour ne pas les oublier.

Exposé et entretien doivent mettre fermement en exergue la mission pédagogique du professeur documentaliste, qui délivre des savoirs info- documentaires. Les collaborations avec les enseignants de discipline et/ou les conseillers principaux d'éducation n'excluent pas que le professeur documentaliste soit force de propositions dans sa spécificité.

A ce propos, il convient de ne pas parler de partenaires à l'intérieur de l'établissement, en réservant ce terme aux partenaires extérieurs de l'établissement.

Présentation, expression

Le jury apprécie que les candidats évitent certaines expressions familières ou fautives ou à la mode. Soigner l'expression suppose choisir un vocabulaire adapté, éviter les répétitions, les tics de langage et les liaisons audacieuses, développer les sigles, bannir le registre familier (ex : « prof, prof-doc... »).

Il conseille de se préparer à l'oral, avec du « *coaching* », pour éviter débit lénifiant et ennui, et convaincre. Maîtriser le débit requiert de l'entraînement. Les candidats doivent s'efforcer de se décrisper. En cas de perte de moyens, ils peuvent s'accorder un instant puis repartir. La gestion du stress est déterminante pour la prestation. Le candidat doit être convaincu des meilleures dispositions de la commission à son égard.

Enthousiasme, curiosité, culture générale et distance critique sont attendus.

Titres des dossiers de la session 2009

- Education prioritaire
- TIC
- Accompagnement éducatif
- Education au développement durable

La composition du jury

Le jury de la session 2009 était commun au jury du CAPES externe – CAFEP de documentation. Il comprenait 107 membres (65 femmes et 42 hommes) :

- 59 certifiés (professeurs documentalistes), soit une moitié du jury
- 13 membres des corps d'inspection
- 8 enseignants-chercheurs
- 8 personnels de direction
- 7 conservateurs des bibliothèques
- 6 agrégés
- 4 ingénieurs
- 2 chargés d'études documentaires

Pour l'épreuve écrite d'admissibilité, les membres du jury sont regroupés par binômes et procèdent systématiquement à une double correction des copies.

Pour les épreuves d'admission, les commissions comprennent trois examinateurs.

Le Ministre de l'éducation nationale

- Vu l'arrêté du 12 juin 2008 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture du concours externe et du troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 12 juin 2008 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture de concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de maître ou de documentaliste dans les classes du second degré sous contrat correspondant au concours externe du CAPES (CAFEP-CAPES) et au troisième concours du CAPES (troisième CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 juin 2008 désignant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ainsi que des troisièmes concours du CAPES et des troisièmes CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2009,
- Vu l'arrêté du 22 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 30 juin 2008 désignant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ainsi que des troisièmes concours du CAPES et des troisièmes CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2009,
- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES ainsi que du troisième concours du CAPES et du troisième CAFEP-CAPES section DOCUMENTATION est constitué comme suit pour la session 2009 :

Président.

M Jean-Louis DURPAIRE

Académie DE PARIS

Inspecteur général de l'éducation nationale.

Vice-président(s).

M Pascal COTENTIN

Académie DE VERSAILLES

Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

M Jean-Pierre VERAN

Académie DE MONTPELLIER

Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Secrétaire général.

Mme Mireille LAMOUROUX

Académie DE VERSAILLES

Chef d'études documentaires

Membres du jury

Mme Françoise ALBERTINI Professeur certifié	Académie D'AX-MARSEILLE
M. Ella ALLOUCHE Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES
Mme Véronique AMIEL-CANALIS Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M. Eric AMIOT Professeur certifié	Académie DE LA REUNION
M. Gabriel ANTEMI Personnel de direction	Académie DE REIMS
Mme Dominique AUMASSON Inspecteur pédagogique régional / Inspecteur d'académie.	Académie DE PARIS
Mme Pascale BENEVENT Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
Mme Martine BERJOT Personnel de direction	Académie DE REIMS
M. Jérôme BERTONECHE Ingénieur de recherche (recherche et formation)	Académie DE POITIERS
Mme Evelyne BEVORT Professeur certifié	Académie DE PARIS
Mme Nicole BOUBEE Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
Mme Anne BOUCHEZ-TRIFUNOVIC Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
M. Didier BOUILLON Inspecteur d'académie / Inspecteur pédagogique régional	Académie DE VERSAILLES
Mme Marie-Claude BOYER-ROCHE Inspecteur d'académie / Inspecteur pédagogique régional	Académie DE LA REUNION
Mme Edith BRASSART Inspecteur d'académie / Inspecteur pédagogique régional	Académie DE LILLE

Mme Lydia BRETOS Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Michèle BRIZIOU Professeur certifié	Académie D'ORLEANS-TOURS
M. Christophe BRUNET Professeur agrégé	Académie DE POITIERS
Mme Claire CALDÉRON Inspecteur d'académie Inspecteur pédagogique régional	Académie DE GRENOBLE
Mme Valérie CANN Professeur certifié	Académie DE RENNES
M. Jean-Yves CAPUL Professeur agrégé	Académie DE PARIS
M Alain CARACO Conservateur général des bibliothèques	Académie DE GRENOBLE
Mlle Karen CHABRIAC Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M Alain CHANTE Maître de conférences des universités	Académie DE MONTPELLIER
Mlle Christelle CHARLOT Personnel de direction	Académie D'ORLEANS-TOURS
Mme Ghislaine CHARTRON Professeur de chaire supérieure	Académie DE PARIS
Mlle Nathalie CHAUSSARD Professeur certifié	Académie D'ORLEANS-TOURS
Mlle Pascale CHAUSSENDE Professeur certifié	Académie DE CRETEIL
Mme Clotilde CHAUVIN Professeur certifié	Académie D'AIX-MARSEILLE
Mme Florence CHEVAL Professeur certifié	Académie DE ROUEN

M Claudio CIMELU Inspecteur d'académie /inspecteur pédagogique régional	Académie DE CRETEIL
M Alain COLLIGNON Ingénieur de recherche (recherche et formation)	Académie DE NANCY-METZ
Mme Nicole CYPRIEN Personnel de direction	Académie DE LA GUADELOUPE
Mme Katine DELAGE Professeur certifié	Académie DE BORDEAUX
Mlle Marie-Françoise DELAIRE Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
Mme Nadine DELTORRE Professeur certifié	Académie DE NICE
M Charles DEVILLARD Professeur certifié	Académie D'ORLEANS-TOURS
M. Nicolas DOMPNIER Professeur certifié	Académie DE GRENOBLE
M Gérard DONEZ Inspecteur d'académie /inspecteur pédagogique régional	Académie DE DIJON
Mme Josiane DUCOURNAU Chargé d'études documentaires	Académie DE BORDEAUX
M Olivier DUFAUT Professeur certifié	Académie DE GRENOBLE
M Dominique DUFILS Professeur certifié	Académie DE ROUEN
Mme Claire DULAC Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
M. Michel DUMAS Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
Mlle Isabelle ESTEVE-BOUVET Professeur certifié	Académie DE CAEN

M. Frank FAUCUENBERGUE Personnel de direction	Académie DE POITIERS
Mme Sylvie FAYET-SCRIBE Maître de conférences des universités	Académie DE PARIS
Mme Patricia FERNANDES Personnel de direction	Académie DE GRENOBLE
Mme Marie-christine FERRANDON Professeur agrégé	Académie D'AMIENS
Mme Christelle FILLONNEAU Ingénieur de recherche (recherche et formation)	Académie DE POITIERS
Mme Isabelle FRUCTUS Professeur certifié	Académie DE PARIS
M David GACHET Professeur agrégé	Académie DE STRASBOURG
Mme Yannick GAUVIN Conservateur de bibliothèque	Académie DE PARIS
Mlle Virginie GENTILS Professeur certifié	Académie DE CAEN
Mme Lucie GRANDE Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M Jean-François GRIMAUT Professeur certifié	Académie DE NANTES
Mme Marie-Hélène GRISAUD Chargé d'études documentaires	Académie DE NANTES
Mme Agnès GUESNON Professeur certifié	Académie DE REIMS
M Michel GUILLOU Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Martine HAGENBACH Professeur certifié	Académie DE STRASBOURG

Mme Parina HASSANALY Professeur des universités	Académie D'AIX-MARSEILLE
M Bernard HEIZMANN Professeur certifié	Académie DE NANCY-METZ
M. Michel HOUDU Inspecteur d'académie /inspecteur pédagogique régional	Académie DE POITIERS
Mlle Aude INAUDI Professeur certifié	Académie DE NICE
Mlle Christine JOURDAN Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
Mme Anne JUMELET Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
M. Alain KIYINDOU Maître de conférences des universités	Académie DE STRASBOURG
M Didier KOENIG Professeur certifié	Académie D'ORLEANS-TOURS
M. Jean-François LAHORQUE Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
Mme Claire LANSAC Professeur certifié	Académie DE PARIS
M Olivier LE DEUFF Professeur certifié	Académie DE LYON
Mme Françoise LEBLOND Personnel de direction	Académie DE PARIS
M Benoit LECOQ Inspecteur général des bibliothèques	Académie DE PARIS
Mme Laurence LEVY-DELPLA Inspecteur pédagogique régional / inspecteur d'académie.	Académie DE PARIS
M Fernand LIN Professeur certifié	Académie DE LA MARTINIQUE

Mme Ginette LOISON Professeur certifié	Académie D'AMIENS
Mme Marie-Laurence MARAIS Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
M. Marc MARTINEZ Conservateur des bibliothèques (1989)	Académie DE LYON
Mlle Sophie MAZENS Conservateur de bibliothèque	Académie DE CRETEIL
Mme Valentine MAZURIER Professeur certifié	Académie DE ROUEN
M. Silvère MERCIER Bibliothécaire	Académie DE CRETEIL
M. Jean-Yves MOLLIER Professeur des universités	Académie DE VERSAILLES
M Patrick MORISI Inspecteur de l'éducation nationale.	Académie DE VERSAILLES
Mme Emmanuelle MUCIGNAT Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M Jean-Jacques PELLE Personnel de direction	Académie DE RENNES
Mme Brigitte PIERRAT Professeur certifié	Académie DE PARIS
Mme Bernadette PLUMELLE Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Stéphanie PONROY Professeur certifié	Académie D'ORLEANS-TOURS
Mme Marine PREVOT-HUBERT Maître de conférences des universités	Académie DE PARIS
M Charles PUCHEU-PLANTE Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES

Mme Marie-France RAYNAUD Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
Mme Nadine RAYSSAC Professeur certifié	Académie DE BESANCON
M. Michel REVERCHON-BILLOT Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE POITIERS
M Bruno RICHARDOT Ingénieur d'études recherche et formation	Académie DE ULLE
Mlle Catherine RIGOUT Professeur certifié	Académie DE LIMOGES
M. Julien ROCHE Conservateur des bibliothèques (1969)	Académie DE LILLE
M Bernard ROLLET Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE STRASBOURG
Mme Monique ROSSINI-MAILHE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE VERSAILLES
Mme Vera ROTH Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
M Lionel ROY Professeur certifié	Académie DE CLERMONT-FERRAND
Mme Brigitte SIMONNOT Maître de conférences des universités	Académie DE NANCY-METZ
Mme Marie-Anne STILLER Professeur certifié	Académie D'AIX-MARSEILLE
Mme Elisabeth THIBAUDIN Professeur certifié	Académie D'AIX-MARSEILLE
M. Nicolas TOCQUER Conservateur des bibliothèques (1969)	Académie DE RENNES
M. Denis-Claude TUCHAIS Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER

Mlle Annette TUFFIERE
Professeur certifié

Académie DE CAEN

Mme Sophie VAN OMMESLAEGHE
Professeur certifié

Académie DE LILLE

Mme Claudine VIDAL
Professeur certifié

Académie DE NICE

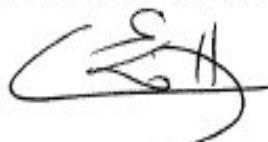
M Denis WEISS
Professeur certifié

Académie DE PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le **12 FEV. 2009**

Le directeur général des ressources humaines



Thierry LE GOFF